

**Séance du Conseil de Ville  
du 24 juin 2024, à 19 h 00  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 5 / 2024**

1. Communications du Président du Conseil de Ville
2. Appel
3. PV n° 4 du 27 mai 2024
4. Questions orales
5. Approbation des comptes communaux 2023
6. Adoption en deuxième lecture du Plan spécial « Les Arquebusiers »
7. Développement de la motion 5.06/24 – « Plus de soutien pour l'intégration socio-professionnelle des jeunes en situation de décrochage », PS, M. Christophe Badertscher (CSJL)
8. Développement du postulat 4.01/24 – « Collecte mobile des déchets pour, entre autres, faciliter la vie à celles et ceux qui n'ont pas de voiture », PS, M. Iskander Ali (UETP)
9. Rapport de réalisation de la motion 5.04/23 – « Fête par-ci, fête passa... et la Fête de la Nature alors ? », CS-POP et VERT-E-S, Mme Magali Rohner (UETP)
10. Réponse à la question écrite 2.03/24 – « Attractivité des emplois étatiques... Qu'en est-il à la Commune de Delémont », UDC, M. Dominique Baettig (MPE/RH)
11. Réponse à la question écrite 2.04/24 – « Procédure des démarches participatives », UDC, M. Dominique Baettig (MPE/CHA)
12. Réponse à la question écrite 2.06/24 – « Abonnement de transports publics à Delémont », PCSI, M. Steve Claude (UETP)
13. Réponse à la question écrite 2.07/24 – « AI : mémoire publique et mémoire privée », PS, M. Marc Ribeaud (MPE/SI)
14. Divers

## **1. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE**

**M. Pascal Domont**, président, ouvre la séance et adresse ses cordiales salutations au nom du Bureau. Il remercie le Conseil communal ainsi que les employé-e-s qui ont travaillé le week-end du 23 juin pour le 50e anniversaire de la République et Canton du Jura. Il indique une coquille au point 12 de l'ordre du jour, c'est le Service UETP qui traitera du point.

## **2. APPEL**

### **Conseil de Ville**

41 membres sont présent-e-s

Mme, M., **Pascal Domont**, président, **Michel Rion**, 1er vice-président, **Pauline Rais** 2e vice-présidente, **Noémie Chiffelle Lachat**, scrutatrice 1, **Céline Petermann**, scrutatrice 2

Mme, M., **Ali Iskander**, **Ali Jordan**, **Badertscher Christophe**, **Battilotti Florian**, **Bourquard Maël**, **Brulhart Pierre**, **Diallo Rottet Baïlo-Hawa**, **Etter Marie-Anne**, **Frossard Gaëlle**, **Kazi Asad-Uz-Zaman**, **Paratte Julien**, **Ribeaud Marc**, **Vollmer Colin**, **Riat Jacques**, **Claude Steve**, **Kaiser Alexandre**, **Lovis Jean-François**, **Maitre-Schindelholz Suzanne**, **Chevrey Sophie**, **Gigandet Jessy**, **Robert-Charrue Linder Céline**, **Rohner Magali**, **Weissbrodt Matthieu**, **Woudman Mérane**, **Comment Patrick**, **Sepulveda-Rebetez Maria Teresa**, **Beuret Serge**, **Bugnon Dominique**, **Frein Patrick**, **Kerkour Khelaf**, **Schaller Olivier**, **Faivre Pascal**, **Günter Christophe**, **Meury Pierre Xavier**, **Bättig Dominique**<sup>1</sup>, **Studer Laurence**

**Excusé-e-s** : Mme, M., **Hanini Leïla**, **Jardin Florine**, **Berret Ignace**, **Blaser Céline**, **Schindelholz Tania**, **Poupon-Brêchet Lisiane**

<sup>1</sup> Est arrivé en cours de séance, durant le point 5

**Conseil communal**

M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

M. Patrick **Chappuis**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux

M. Claude **Schlüchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

**Secrétariat du Conseil de Ville**

Mme Lucie **Üncücan-Daucourt**

**Huissier**

M. Philippe **Hammel**

**Chefs de Service**

M. Jean **Froidevaux**, Finances

M. Hubert **Jaquier**, UETP

**3. PV N° 4 DU 27 MAI 2024**

Le procès-verbal du 27 mai 2024 est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

**4. QUESTIONS ORALES**

**M. Jean-François Lovis**, PCSI, évoque les difficultés financières du Vilebrequin tant financières qu'en termes de ressources humaines. L'association a décidé de lancer une action de financement participatif, ce que le groupe salue. La Municipalité offre également une aide financière. Dans ce contexte compliqué et afin de se faire une idée sur la pérennité du Vilebrequin, le Conseil communal peut-il indiquer les charges salariales et les recettes engendrées par les différentes activités de l'association.

**M. Patrick Chappuis** confirme que le Vilebrequin rencontre des difficultés pour attirer de nouveaux membres. Malgré des contacts réguliers avec lui, son développement ne progresse pas comme prévu. Avec l'autorisation de la présidente, il annonce les chiffres suivants : en 2023, les salaires, charges sociales incluses, ont dépassé 60'000.- CHF, tandis que les revenus d'activités étaient d'environ 4'000.- CHF, les abonnements 3'000.- CHF et les cotisations 1'000.- CHF. Avec ces revenus, il est difficile de boucler le budget, même avec environ 100'000.- CHF de subventions pour 2023. La situation pour 2024 reste incertaine malgré des mesures de réduction des frais.

**M. Jean-François Lovis**, PCSI, est satisfait.

**Mme Bailo-Hawa Diallo Rottet**, PSD-JSJ, rappelle l'annonce de démantèlement de Migros-Loisirs et indique qu'il aura un impact majeur sur l'activité des bâtiments et le parcage à Gare Sud. Elle demande si le Conseil communal est informé de l'avenir du site.

**M. Damien Chappuis**, maire, répond que l'Exécutif n'est informé par Migros ni des futurs développements, ni de ses intentions de céder tout ou partie de ses activités. Comme beaucoup de membres du Législatif, il a appris par les médias que Mediamarkt reprenait toute la partie média, y compris le site de Delémont, ce qui est une bonne nouvelle pour la ville. Cependant, il n'a pas d'autres informations et n'est pas non plus informé des intentions d'autres marques, y compris celles de Migros, concernant la cessation de certaines activités. Actuellement, la problématique majeure est liée aux habitudes de consommation de la population. Quand il rencontre des enseignes intéressées par Delémont ou déjà établies, toutes s'interrogent sur la manière dont la population consomme et la tendance croissante est aux achats en ligne au détriment des infrastructures locales. A ce stade le maire ne peut pas fournir plus de détails dans le cadre d'une réponse orale. Il estime toutefois que ce questionnement est important pour tous.

**Mme Bailo-Hawa Diallo Rottet**, PSD-JSJ, est partiellement satisfaite.

**Mme Magali Rohner**, CS-POP et VERT-E-S, demande comment le Conseil communal envisage de soutenir l'association du Vilebrequin et d'autres acteurs de la vie du quartier Gare Sud, qui est promu comme un quartier de transition avec une mixité entre milieu associatif, créatif, sportif et économique. On y organise la Fête de la transition qui connaît un grand succès. Elle souhaite savoir si le Conseil communal est prêt à s'engager pour soutenir les acteurs de ce quartier. Elle aimerait aussi savoir où en est le projet de stockage et de réparation de matériel pour les crèches à domicile, et si le Conseil communal a d'autres pistes.

**M. Patrick Chapuis** répond que le Vilebrequin, ouvert en 2022, a déjà reçu un soutien significatif de la Ville, avec des subventions de 60'000.- CHF l'année de son ouverture et 40'000.- CHF cette année. Malgré cette aide, les efforts pour trouver des solutions ensemble n'ont pas abouti, souvent par manque de suivi. Il semblerait aussi que d'autres institutions, comme les crèches à domicile, ont des difficultés similaires en raison de contraintes budgétaires. Il confirme ne pas avoir encore tous les détails et explorera des améliorations possibles dans les prochaines semaines. Il conclut en informant que son service n'a jamais été sollicité par l'association.

**Mme Magali Rohner**, CS-POP et VERT·E·S, est partiellement satisfaite.

## 5. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2023

ENTRÉE EN MATIÈRE :

**Mme Céline Robert-Charrue Linder**, CS-POP et VERT·E·S, indique que la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) a examiné les comptes communaux 2023. Ce travail s'est déroulé lors de 3 séances consécutives, avec la participation du Conseil communal, du caissier communal et du réviseur Fidag Jura SA. Elle remercie M. Damien Chappuis, M. Jean Froidevaux et Mme Aude Saunier pour leurs explications. Cette année, faute de temps, la Commission n'a pas pu entendre Mme Murielle Macchi-Berdar et M. Michel Hirtzlin pour l'examen des comptes des SID. Mme Robert-Charrue salue la qualité des travaux et des comptes communaux. Le rapport de la CGVC, élaboré en transparence, a bénéficié de l'expertise de M. Olivier Schaller et de l'aide de la secrétaire Lucie Üncücan-Daucourt. Les membres du Conseil de Ville ont reçu un rapport aussi neutre que possible et aussi critique que nécessaire. Les prises de position politiques suivront cette présentation durant l'ouverture de la discussion. La CGVC est préoccupée par la situation financière de la Ville et suivra de près l'application des mesures de redressement imposées par le décret financier. Suite à son analyse, la CGVC recommande d'accepter les comptes 2023. Le groupe CS-POP et VERT·E·S partage cette recommandation et accepte les comptes tels que présentés.

**Mme Laurence Studer**, UDC, s'exprime alors qu'elle n'avait pas prévu de le faire. La situation est dépeinte par l'Exécutif comme si tout allait bien et que la pente sera remontée. Elle espère que ce sera le cas, sinon la Ville sera placée sous tutelle. La dette par habitant a doublé en 4 ans. Depuis 2020, il y a d'abord eu le COVID puis d'autres excuses de la part du Conseil communal. Les chiffres des villages voisins sont meilleurs que ceux de Delémont, qui sont rouge vif. Son parti met en évidence depuis longtemps l'endettement de la Commune, sans être écouté. L'équilibre peine à être atteint. Il suffirait d'un imprévu pour que la situation se détériore. Aujourd'hui malgré cette situation, le Législatif doit encore voter des crédits. Elle demande un arrêt sur la manière de travailler, car la tutelle menace. Le Canton a mis en garde, et pourtant, la Municipalité continue de dépenser pour des projets inutiles et coûteux. Elle estime qu'une remise en question du Conseil communal est nécessaire, que le problème est réel, et que s'il y a une proposition d'augmentation des impôts, alors son parti fera barrage. Elle conclut en indiquant que l'UDC n'acceptera pas les comptes communaux 2023.

**M. Christophe Günter**, PLR et PVL, dénonce une situation catastrophique de la ville de Delémont. Les comptes 2023 présentent un déficit de plus de 2,1 millions de francs, tout en sachant que 650'000.- CHF ont été puisés dans la réserve de politique budgétaire prévu à cet effet et aujourd'hui vide. Il y a une période de haute conjoncture, plusieurs communes avoisinantes et même à travers tout le canton présentent des comptes positifs mais Delémont n'y arrive pas. Sur ordre du Canton, la Commune a mandaté un auditeur externe pour trouver des solutions et revenir à l'équilibre. Tout le monde croit déjà aux miracles et que tout va bien aller si on applique les mesures de cet audit. Son groupe veut bien y croire également, mais il déplore qu'aujourd'hui, la Ville paie le résultat de la politique de gauche qui veut continuellement faire des projets avec l'argent des autres ou l'argent qu'elle n'a pas. Le mal est profond et c'est principalement dû à un déficit structurel de la Municipalité ; l'augmentation du personnel en un coup de 18,8 personnes se fait pleinement ressentir à ce jour. Il constate que l'appareil communal est surdimensionné par rapport à ses besoins. De plus, ce qui n'aide pas, c'est cette impression d'avoir une gestion des dossiers, pour le moins discutable, avec des énormes fiascos, comme par exemple Clair-Logis qui a coûté plus de 4 millions ou encore le parking de la place de l'Etang. D'autres dossiers sont encore à venir, comme par exemple celui de Gare Sud qui, selon son groupe, a été acquis à un prix surfait et dont la Commune essaie aujourd'hui de se séparer de tous les locataires payants pour y placer des institutions qui n'ont pas les moyens de payer des locations. Il évoque la valeur de certains indicateurs financiers comme le quotient d'endettement net qui devrait au maximum être à 150%, à Delémont c'est le double soit 304% pour un minimum d'autofinancement de 70%, la Ville est à 40%. Pour finir, l'endettement critique par habitant devrait être à maximum 5'000.- CHF, il a atteint 8'800.- CHF à Delémont. M. Günter se questionne sur l'utilité des indicateurs puisqu'ils ne sont pas utilisés pour limiter la détérioration. Une des mesures prévues par le Conseil communal est l'augmentation de la population de 200 âmes par année. Son groupe est tout de même un peu sceptique et estime la mesure presque utopique. À contrecœur, le groupe PLR et PVL va accepter les comptes car ceux-ci ne peuvent pas être changés. Dès lors, il demande au Conseil communal de soumettre à l'avenir des propositions réfléchies et adaptées à la bonne santé financière de la commune.

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, annonce que les comptes 2023 de la Ville affichent un déficit de plus de 2 millions et une réserve budgétaire à 0, ce qui est préoccupant. En analysant les chiffres, elle constate que le budget des services est bien tenu, mais des dépenses externes incontrôlables alourdissent les comptes. Les coûts sociaux, financés à 28% par les communes, et le déficit de la Fondation Clair-Logis, couvert par Delémont à hauteur de 500'000.- CHF, contribuent grandement à ce déficit. Les transports publics, malgré leur utilité, pèsent également sur les finances communales. De plus, les recettes fiscales en deçà des prévisions compliquent la situation. La gestion des fonds pour l'approvisionnement en eau pourrait soulager les ménages si aucun gros chantier n'est prévu. La situation financière de Delémont est critique et la Commune doit rétablir ses comptes d'ici 2027. Le Conseil communal a demandé l'aide d'experts en finances publiques pour trouver des solutions. Des efforts collectifs seront nécessaires pour économiser et redresser les finances. Des projets devront être reportés ou annulés pour éviter d'augmenter les impôts. Le groupe PCSI, confiant dans l'avenir, accepte les comptes 2023 et remercie les autorités et l'administration pour leur travail.

**M. Colin Vollmer**, PSD-JSJ, souhaite rappeler que le département qui investit le plus depuis 10 ans est dirigé par le Centre, et non par la gauche comme il a été suggéré. Le groupe socialiste note avec intérêt les comptes 2023 et se réjouit que la majorité des services communaux dépensent les fonds alloués de manière responsable. Cependant, il constate que le déficit est aggravé par des erreurs de planification préoccupantes, contrairement à d'autres communes qui enregistrent des bénéfices inattendus. Les rentrées fiscales et la répartition des investissements entre le Canton et la Commune ont été surestimées. Le groupe s'inquiète de cette tendance récurrente à Delémont, sans réponse satisfaisante malgré plusieurs questions posées. La perte budgétaire est en partie compensée par une hausse de l'impôt sur les frontaliers, mais il estime nécessaire de rester prudents face à cet optimisme. L'économie locale est volatile et cette hausse des impôts ne doit pas être considérée comme une solution pérenne. La Commune a besoin d'une planification financière solide et d'une vision à long terme, sans réduire les prestations publiques. Les économies de bout de chandelle ne sont pas la solution. Pour conclure, le groupe socialiste accepte les comptes 2023 et remercie vivement l'administration communale pour son excellent travail au service de la population.

**M. Olivier Schaller**, Le Centre, rebondit sur le commentaire de M. Vollmer concernant les investissements du département UETP. Il rappelle que le Service gère les investissements collectifs pour plusieurs services, y compris une école. Pour son groupe, les comptes 2023 n'ont pas apporté de bonnes nouvelles, avec une quatrième année consécutive de déficit. La Commune a pu maintenir une illusion grâce aux réserves et à la solidarité des services communaux, mais la situation est désormais préoccupante. L'endettement accru de 48 millions en quatre ans et les projets futurs risquent d'aggraver cette situation. Les recettes fiscales des personnes morales sont inférieures au budget pour la quatrième année consécutive, tandis que les recettes des personnes physiques restent stables. Cette volatilité souligne la nécessité d'une grande prudence dans les prochains budgets. L'aide sociale présente également un écart important par rapport au budget, avec un surcoût de 337'000.- CHF dû en partie à Clair-logis et un écart de 1,5 million pour la répartition des charges. Les dépenses stables de Delémont contrastent avec les hausses des autres communes, réduisant les remboursements dus. La maîtrise des charges de l'aide sociale constitue, à notre avis, un défi important pour le Canton. En conclusion, le Centre propose d'accepter les comptes 2023 et de se concentrer sur les mesures d'économie nécessaires pour rétablir une situation financière saine.

**M. Damien Chappuis**, maire, est d'accord avec M. Schaller : il est temps de tourner la page sur ces comptes. Le Conseil communal a la volonté manifeste de tourner cette mauvaise page. Il note également que les différents intervenants partagent tous la même image des comptes, bien que chacun l'interprète différemment. Aujourd'hui, la situation n'est pas glorieuse, et le Conseil communal n'est pas satisfait des résultats, même si ce n'est pas une surprise, vu que le budget de novembre 2022 était déjà déficitaire. Les efforts pour redresser la situation ne produisent pas encore de résultats visibles. Il remercie la présidente de la CGVC ainsi que l'ensemble des membres pour leur travail. Il est également reconnaissant envers l'Administration, notamment le service financier. Les charges sont bien maîtrisées, comme l'a souligné M. Vollmer. Cependant, les chiffres montrent que la situation est encore préoccupante, avec un découvert de 4,8 millions. Il faut rester unis, indépendamment des opinions politiques, pour sortir de cette situation difficile. Les efforts du Conseil communal pour surmonter ces difficultés sont nombreux, notamment à travers l'audit organisationnel et financier. Il faut continuer à travailler sur les économies et les recettes supplémentaires prévues pour 2024 et 2025. Malgré la situation financière délicate et les indicateurs négatifs, il est nécessaire de garder espoir et travailler pour améliorer les chiffres. Il est crucial de ne pas se concentrer uniquement sur les détails mais de garder en vue les objectifs à long terme. Concernant les impôts, il n'y a pas, pour l'instant, de hausse prévue, mais il faut continuer à explorer toutes les options disponibles pour améliorer la situation financière de la Ville. Il faut réfléchir également à la manière de réduire les dépenses et à la tarification des services proposés à la population. La planification financière présentée prend en compte les résultats négatifs des exercices précédents et prévoit une amélioration progressive jusqu'en 2027, avec la nécessité de présenter des budgets équilibrés et d'explorer des recettes extraordinaires. Cette planification prend en compte les évolutions futures et investissements nécessaires, comme ceux liés à la Vieille Ville et à la déchèterie. Il invite le Législatif à accepter les comptes 2023.

**DÉCISION : l'entrée en matière est acceptée par 39 voix contre 2.**

## DISCUSSION DE DÉTAIL :

Fonction 0: Administration générale, pages 1 à 5.

**M. Maël Bourquard**, PSD-JSJ, souligne la qualité du rapport de la CGVC, qui fournit des informations précieuses sur les investissements et autres aspects financiers. Merci à M. Schaller pour son excellent travail. La Ville fait face à une situation difficile et doit rester unie pour avancer. Il est crucial de collaborer pour améliorer les finances communales, comme l'a fait la CGVC. Concernant les investissements, il est essentiel de discuter des charges qu'ils impliquent pour la Commune, ainsi que de la taxe immobilière, un sujet déjà abordé au budget 2024 sans être retenu. Le rapport propose une augmentation de cette taxe tout en réduisant celle de la taxe des digues, ce qui pourrait être bénéfique pour les finances communales et sans impact pour le ou la taxé-e. Il fait appel à tous les groupes et au Conseil communal pour travailler ensemble sur ces questions, en considérant également d'autres mesures d'économie ou de réduction des dépenses.

Fonction 1 à 9

Pas d'ouverture de discussion demandée.

**DÉCISION : les comptes communaux 2023 et l'arrêté s'y rapportant sont approuvés par 34 voix contre 2, il y a 5 abstentions.**

## 6. ADOPTION EN DEUXIÈME LECTURE DU PLAN SPÉCIAL « LES ARQUEBUSIERS »

ENTRÉE EN MATIÈRE :

**M. Emmanuel Koller** rappelle son passage dans les différents partis pour écouter les interrogations et répondre aux questions. Il remercie pour l'acceptation du processus, qui a permis de clarifier les questions de procédures et différents enjeux du plan spécial. Le Conseil communal a abordé le dossier complexe du plan spécial des Arquebusiers en prenant en compte divers intérêts privés, éléments de politique environnementale, logement, écoles et déplacements. L'objectif étant de maintenir une vue d'ensemble harmonieuse en équilibrant ces intérêts au bénéfice de la collectivité.

Le plan inclut :

- des hauteurs de construction différenciées pour s'adapter aux bâtiments administratifs et résidentiels ;
- des zones vertes et un parc urbain facilitant les transitions ;
- un compromis sur le parking : maintien en surface sans construction en silo ou souterrain, évitant le déplacement du dépose-minute du parking du Gros-Pré à la route de Porrentruy ;
- une nouvelle école pour remplacer les salles de classe inadaptées actuelles, un besoin validé par l'électorat.

Pour réaliser cette école, un plan spécial détaillant les affectations sectorielles a été nécessaire. Des compromis ont été trouvés pour servir l'intérêt général. Le Conseil communal invite à accepter l'entrée en matière.

**M. Pascal Faivre**, PLR et PVL, indique que son groupe regrette, une fois de plus, que la Commune agisse dans la précipitation alors que toutes les procédures ne sont pas encore réglées. Les PLR souhaitent que toutes les oppositions soient levées avant l'approbation du plan spécial par le Conseil de Ville, par crainte de voir le début des travaux de l'école retardé, ce qui pourrait engendrer une situation chaotique. Ce genre de situation s'est malheureusement déjà répété dans plusieurs dossiers traités ces dernières années par la Commune. De plus, cela ne fera qu'encourager les opposants à porter l'affaire jusqu'au Tribunal fédéral. Le service a affirmé que c'était une possibilité, et il est difficile d'en prédire l'issue. C'est regrettable car les PLR avaient le sentiment que, suite aux dernières négociations, les oppositions pouvaient être levées. La Commune démontre que des concessions sont possibles puisque, après de nombreuses critiques, le dépose-minute prévu sur la route de Porrentruy a été abandonné par le Conseil communal, décision sous réserve d'acceptation par le Législatif. Le groupe ne va pas s'opposer à l'entrée en matière mais sera partagé, voire opposé, à la modification ou à la ratification de certains points mentionnés dans le message.

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, rappelle que lors de la première lecture du plan spécial, son groupe n'est pas intervenu, faisant confiance au Conseil communal ainsi qu'aux membres de la Commission UETP. Par la suite, il a repris le dossier avec un regard différent, enrichi par les contacts et informations fournies par MM. Koller et Jaquier. Les PCSI trouvent regrettable de constater que de nombreuses séances participatives ont eu lieu sans que les discussions visant à prendre en compte l'avis de tous avant de trancher ne soient suivies des faits. En conséquence, de nombreuses personnes sont mécontentes. L'intervenante estime que c'est dommage, d'autant plus que la construction d'une école dans ce secteur est cruciale. Il est important de pouvoir la construire dans les meilleurs délais car les besoins sont avérés, la population a accepté ce projet et des classes provisoires ne peuvent pas être maintenues durant des années. Elle demande si le

Conseil communal peut confirmer la conclusion d'un droit de passage en lien avec la parcelle 195 à l'est de la future école. Son groupe est bien conscient que des oppositions persisteront et que la procédure prendra encore du temps avec l'examen du plan spécial par le Canton et les éventuels recours. Cependant, il acceptera l'entrée en matière et les modifications telles que présentées dans le dernier message, excepté un point en lien avec un dépose-minute à la route de Porrentruy. Une nouvelle école devrait justement être l'occasion de revoir le fonctionnement actuel, qui ne donne pas satisfaction en raison des nombreux véhicules qui circulent et s'arrêtent aux abords des écoles.

**Mme Mérane Woudman**, CS-POP et VERT-E-S, estime avoir eu du mal à obtenir les informations nécessaires pour comprendre ce dossier. Le groupe accepte que le Conseil communal signe des conventions avec des tiers, mais il aurait dû en informer le Législatif et préciser les contraintes associées. Cela aurait permis de mieux comprendre les enjeux et de gagner du temps. Mme Woudman espère que des leçons seront tirées dans la manière de traiter ce dossier et confirme que son groupe acceptera l'entrée en matière mais soumettra des propositions de modification lors de la discussion de détail.

**M. Patrick Frein**, Le Centre, rappelle que le projet de construction d'une nouvelle école, adopté en votation populaire en septembre 2020, est à l'origine des débats du jour. Ce projet vise à mettre fin à une situation qui a trop duré, dans l'intérêt général et surtout pour la formation des enfants. Il faut trouver des compromis et éviter de retarder la construction de l'école. Son groupe a examiné les propositions du Conseil communal suite aux options prises en première lecture. Il constate la volonté de l'Exécutif de trouver un compromis global entre les décisions prises par la majorité du Législatif et les revendications des propriétaires concernés par le plan spécial sur 4 des 6 options demandées. Le Centre est disposé à suivre le Conseil communal et approuve les modifications du projet. Concernant les loyers modérés et le parking, M. Frein soutient la position du Conseil communal. Il estime nécessaire de fixer des modalités moins contraignantes pour le parking, car la Commune ne dispose pas des moyens financiers pour une telle construction. Le groupe appelle chacun à contribuer à l'intérêt général et accepte l'entrée en matière de ce projet.

**M. Maël Bourquard**, PSD-JSJ, indique que le titre du *Quotidien jurassien*, affirmant que le calme est revenu au Conseil de Ville, ne reflète pas la réalité du groupe socialiste, qui reste divisé sur plusieurs points, notamment en matière d'unité et de convention, avec l'impression d'avoir été quelque peu manipulé dans ce dossier. Pour ce qui est des conventions, deux ont été signées avec des propriétaires privés, mais l'Exécutif a dit que le Législatif aura le dernier mot. En 2017, le Conseil communal avait la compétence de décider des plans spéciaux. Cette compétence a été transférée au Conseil de Ville. La convention de 2024 va à l'encontre du plan directeur communal de 2016 et du concours développé sur ce plan spécial. Ce plan garantissait l'unité avec des traversées horizontales et verticales, mais la convention de 2024 abandonne une liaison de mobilité douce sur les parcelles privées, compromettant ainsi cette unité. La convention de 2024 a également fait disparaître les arbres prévus sur les parcelles privées, ce qui va à l'encontre de la vision d'ensemble de 2016. Ces éléments ont soulevé des questions au sein du groupe, dont une partie reste sans réponse à ce jour, ce qui explique pourquoi certains accepteront le plan, d'autres le refuseront et d'autres s'abstiendront. Une autre question concerne le développement du plan spécial par étapes. Il a été dit que cela garantirait l'unité du quartier, déjà assurée par le plan directeur communal et le concours. Il semble donc possible de développer ce plan par étapes, en définissant des sous-périmètres. Les socialistes reconnaissent l'urgence de construire l'école, mais pour d'autres aspects, il pourrait être préférable de développer le plan par étapes, notamment pour résoudre les conflits avec les voisins. A ce stade il n'y a de réponse ni du Conseil communal ni du Canton sur cette possibilité. Enfin, il est crucial de vérifier l'existence d'un programme d'équipement, qui est un document public en relation avec la planification financière de la ville. Ce programme, s'il existe, pourrait permettre de développer le plan spécial en plusieurs phases, plutôt qu'en une seule. Face à ces questions sans réponse, certains socialistes pourraient s'abstenir ou refuser le plan spécial. Certains amendements seront soutenus, mais la situation actuelle n'est pas idéale et nécessite une réflexion sur l'approche du Conseil communal face à des projets stratégiques.

**M. Dominique Bättig**, UDC, combat l'entrée en matière. Il est désabusé par cette affaire sans fin et marquée par des changements d'avis constants. Il l'estime comme un gâchis d'images et une ingérence étatique. Il n'y a pas de décision collaborative pragmatique pour l'intérêt de la population et des constructeurs d'appartements. La perte de temps est avérée par des négociations au jour le jour et des amendements de dernière minute. Il ne voit pas de compromis. Delémont pourrait en bénéficier, mais cela nécessite une volonté de négocier démocratiquement et de convaincre les opposants. Malheureusement, il estime qu'il y a une tendance à imposer des règles idéologiques. Il fait appel au pragmatisme et au changement de philosophie, sinon la prochaine fois il faudra faire un travail correct et donner une bonne image de Delémont en respectant les processus démocratiques.

**M. Marc Ribeaud**, PSD-JSJ, souhaite revenir sur deux points pour expliquer pourquoi il ne votera pas l'entrée en matière à savoir le plan d'aménagement local sur lequel se base le projet. Ces plans datent d'avant 2015 et visent une population de 15'000 habitants à Delémont en 2030, alors qu'il y a aujourd'hui environ 400 appartements libres en ville et plus d'une centaine en construction ou en préparation avancée. La population stagne et les effectifs scolaires diminuent tant à Delémont que dans le canton, et pourtant, la Commune veut continuer à investir et construire plus. Il estime que l'Exécutif persiste dans une voie alors que

le contexte a évolué, et il y a un risque que cela devienne problématique. Concernant l'affectation des terrains à bâtir autre que celui pour l'école, il juge qu'il n'y a pas lieu de se précipiter. Dans d'autres villes, lorsqu'il y a des fluctuations de population dans un quartier, on installe des pavillons. Être systématiquement contre les pavillons est ridicule car ils fonctionnent très bien. Ce dont l'école a maintenant un urgent besoin, ce n'est pas tant de nouveaux bâtiments en béton ou en bois, mais de discipline, de tenue et de persévérance. Construire un nouveau bâtiment n'apportera pas de grandes améliorations sur ces points. Il n'y a donc pas, à son avis, d'urgence à le construire.

**M. Emmanuel Koller** répond aux sujets abordés. Tout d'abord, concernant le titre du *Quotidien Jurassien*, l'Exécutif n'est pas responsable des écrits des journalistes. Ce qui l'interpelle, c'est que son service a été ouvert en se rendant dans les partis et en répondant à toutes les questions. Concernant les remarques sur l'aspect participatif et la démocratie, le Conseil communal a agi sur un mandat donné en 2020 avec le crédit d'études approuvé par le Conseil de Ville et le Corps électoral. Ce crédit mentionnait clairement une zone d'habitation pour les secteurs 1 et 2. Lors des discussions, la Commune a essayé de lever les oppositions. Il invite les intervenants critiques à participer aux séances de conciliation pour trouver des solutions malgré des intérêts privés contradictoires. Concernant les conventions, l'Exécutif s'est engagé à être plus transparent dans les futurs projets. Il a peut-être manqué de transparence dans les compromis trouvés pour la mobilité douce, mais ces passages existent dans le plan spécial. Depuis 2021, l'offre de logements a évolué, et il faut trouver une solution pour la contenir. Le Conseil communal s'est engagé dans le cadre du plan spécial des Arquebusiers en tenant compte des décisions antérieures et des discussions avec les voisins et propriétaires. Revenir sur ces compromis ne serait pas éthique ni équitable pour les propriétaires ayant participé aux ateliers participatifs. Pour le futur, il faudra mieux cadrer ces ateliers avec des règles claires. Il estime que le projet est homogène et il encourage le Législatif à débloquer le dossier pour avancer avec l'école. Il n'est pas d'accord avec M. Ribeaud sur le besoin de classes supplémentaires. Les containers actuels coûtent entre 70'000 et 80'000.- CHF par année et reporter la construction de l'école serait problématique.

**DÉCISION : l'entrée en matière est acceptée par 26 voix contre 8, il y 6 abstentions.**

DISCUSSION DE DÉTAIL :

Chapitre 1

La parole n'est pas demandée

Chapitre 2

Article		Texte initial	Proposition
Art. 9 Page 2/10	I	a) Sous-secteurs I et II : Habitat collectif ;	a) Sous-secteurs I et II : Habitat collectif avec un minimum de 10 % de logements à loyer modéré répartis équitablement entre les bâtiments ;
Art. 9 Page 2/10	II	b) Sous-secteur III : Activités de service à la population, commerce de quartier, crèche (uniquement au rez), Habitat collectif et locaux communautaires avec un minimum de 12% de logements à loyer modéré de l'ensemble des logements du plan spécial et 3% de surface de plancher affectée à des locaux communautaires ;	b) Sous-secteur III : Activités de service à la population, commerce de quartier, crèche (uniquement au rez), Habitat collectif et locaux communautaires avec un minimum de 12% de logements à loyer modéré répartis équitablement entre les bâtiments et 3% de surface de plancher affectée à des locaux communautaires ;

**M. Colin Vollmer**, PSD-JSJ, souhaite rappeler trois points essentiels. Premièrement, ces amendements visent à promouvoir des logements à loyer modéré pour encourager la mixité sociale, un besoin urgent pour Delémont. Le groupe propose un minimum de 10 % de logements à loyer modéré, une règle qui doit s'appliquer à tous, y compris aux propriétaires privés. Deuxièmement, la convention actuelle prévoit pour les privés des bénéfices financiers, tandis que la Commune assume les déficits. Les socialistes refusent cette situation et demandent une contribution équitable de tous les acteurs. Enfin, ils soutiennent la proposition du Conseil communal d'établir 10 % de logements à loyer modéré dans la zone 3.

Art. 11 Al.3 Page 3/10	III	Une mise à ban et des caméras seront installées aux abords de l'école.	<u>Suppression de l'alinéa 3</u> de l'article 11 du chapitre 2
------------------------------	-----	--	--

**M. Michel Rion**, CS-POP et VERT·E·S, indique que cet alinéa est apparu entre les deux lectures du plan spécial sans demande préalable du Conseil de Ville, ce qui a surpris son groupe pour plusieurs raisons. D'abord, aucun élément n'explique cet ajout ni dans les débats en première lecture ni dans le rapport mis à jour pour la deuxième lecture. Il ne semble pas non plus répondre à un intérêt permettant de lever les oppositions. De plus, la question des caméras de surveillance ne devrait pas figurer dans un plan spécial, ni dans la réglementation sur l'aménagement ou les constructions. Les mesures de sécurité méritent un vrai débat, ce qui n'est pas le cas ici. Le groupe ne connaît pas la nécessité, dans le cas présent, de l'installation de ces caméras et de la mise à ban demande la suppression de l'alinéa à ce sujet.

**M. Emmanuel Koller** répond que pour les loyers modérés, la proposition du Conseil communal est de maintenir la réalisation de loyers modérés dans le sous-secteur 3, qui appartient à la ville de Delémont. L'idée est de permettre à une société coopérative d'habitation de construire ces logements via un droit de superficie. Selon les calculs, il serait possible de construire 33 logements dans ce sous-secteur, représentant 18 % de la surface brute de sol du plan spécial, sans augmentation globale. La mixité sera assurée dans le parc urbain, l'école et les chemins de mobilité douce. L'Exécutif n'est pas opposé au concept de loyers modérés, mais préfère les concentrer dans le sous-secteur 3 pour éviter des indemnités et possibles impacts sur la construction de l'école. Concernant les caméras, il comprend les préoccupations. Les caméras, demandées par les directions des écoles, seront régulées par un règlement dont le principe sera similaire à celui du Collège déjà approuvé deux fois par le Conseil de Ville. Elles seront actives de 18h à 7h pour prévenir les comportements inadéquats et les dégradations, sans surveiller les élèves durant les cours.

**DÉCISION** : la proposition I est acceptée par 21 voix contre 18, il y a 1 abstention.

**DÉCISION** : la proposition II est acceptée par 24 voix contre 16, il y a 1 abstention.

**DÉCISION** : la proposition III est acceptée par 23 voix contre 16, il y a 1 abstention.

### Chapitre 3

Article		Texte initial	Proposition
Art. 20 Al.5 Page 5/10	IV	Au minimum, une césure doit être maintenue entre les bâtiments principaux.	Au minimum, <u>trois</u> césures doivent être maintenues entre les bâtiments principaux.
Art. 23 Page 5/10	V	<p>1) Les mesures applicables pour les bâtiments principaux dans le sous-secteur V sont les suivantes :</p> <p>a) Longueur et distances : selon périmètre d'évolution</p> <p>b) Hauteur totale (art. 61 OCAT) : 12.00m</p> <p>c) Hauteur de façade à la gouttière (art. 62 OCAT) : 12.00m</p> <p>2) Seules les toitures plates sont autorisées. Elles doivent être végétalisées et couvertes de panneaux photovoltaïques ou thermiques pour autant qu'elles ne soient pas destinées à un autre usage (sports et loisirs ou stationnement).</p> <p>3) Les façades Nord et Ouest des bâtiments principaux doivent être fermées de manière à ce que le voisinage ne soit pas incommodé par les phares des véhicules.</p>	<p>1) Le sous-secteur V <u>doit rester un parking avec sol perméable et arbres existants.</u></p> <p><u>Suppression des alinéas 2 et 3.</u></p>

**Mme Magali Rohner**, CS-POP et VERT·E·S, concernant le premier article relève l'alinéa 5 qui stipule qu'au minimum une césure doit être maintenue entre les bâtiments principaux. Cependant, pour accueillir quatre bâtiments, trois césures sont nécessaires afin de respecter ce chiffre. Le groupe propose une modification pour exiger au minimum trois césures, elle vise également à éviter des bâtiments trop massifs et à réduire leur impact sur le sol et la nappe phréatique. L'architecte du concours avait d'ailleurs prévu quatre bâtiments, ce

qui semble être une solution logique. Ensuite l'article 23 mentionne des spécifications concernant un parking. Le groupe estime que la solution la plus pratique et économique serait de ne pas modifier le parking existant et qu'il reste un parking avec un sol perméable et arbres, et de supprimer les alinéas 2 et 3.

**M. Pierre Brulhart**, PSD-JSJ, intervient au sujet de la deuxième proposition présentée par Mme Rohner, qui traite du parking. Il répète qu'au sein du groupe socialiste, il y aura la liberté de vote sur plusieurs points. Toutefois, il semble y avoir une majorité en faveur de l'idée suivante : tant que le parking actuel convient et qu'il n'y a pas de besoin supplémentaire de places, il faut le maintenir tel quel. Cependant, il est probable qu'à terme, un besoin accru de places de parking se fasse sentir. Dans ce cas, il est important d'établir des règles dès maintenant. Fixer des règles aujourd'hui, comme proposé par le Conseil communal, ne signifie pas qu'il faut les appliquer immédiatement, mais ces règles seront prêtes quand le besoin se manifesterait. A titre personnel, il soutient le texte initial du Conseil communal.

**M. Emmanuel Koller** indique que donc le Conseil communal propose de maintenir le nombre de césure à une. Il y a déjà quatre césures le long de la rue Jolimont, une entre la parcelle au nord Voisard-Joliat et le secteur 1, une entre le secteur 1 et 2, une à l'intérieur du secteur 2 et une entre le secteur 1 et 2 au sud. Ces quatre césures devront être prévues dans le futur projet de l'architecte pour garantir le confort des futurs habitants et permettre le déplacement entre les bâtiments. Cependant, le Conseil communal maintient sa position de garder au moins une césure dans le sous-secteur 2. Concernant le parking, l'Exécutif soutient la proposition de maintenir le parking du Gros-Pré tel qu'il est, avec des surfaces perméables et des arbres. Plusieurs raisons motivent cette décision, notamment des questions de moyens et la corrélation avec un amendement du PCSI à venir.

**DÉCISION** : la proposition IV est acceptée par 22 voix contre 17, il y a 1 abstention.

**DÉCISION** : la proposition V est refusée par 18 voix contre 16, il y a 6 abstentions.

#### Chapitre 4

La parole n'est pas demandée

#### Chapitre 5

Article		Texte initial	Proposition
Art. 30 Al.6 Page 7/10	VI	Les exigences en matière de plantations ne sont pas applicables aux sous-secteurs I et II.	<u>Suppression de l'alinéa</u>

**Mme Mérane Woudman**, CS-POP et VERT-E-S, indique que la demande est justifiée par le fait qu'il n'incombe pas seulement aux collectivités publiques de faire des efforts d'arborisation pour lutter contre les îlots de chaleur et améliorer la qualité de vie des quartiers mais aussi aux propriétaires et promoteurs privés.

**M. Emmanuel Koller** répond que le Conseil communal souhaite appliquer le règlement de construction révisé, lequel prévoit la plantation d'un arbre par tranche de 400 m<sup>2</sup>. Cette exigence sera donc inscrite dans chaque permis de construire délivré. Par conséquent, il propose de maintenir l'article tel quel.

**DÉCISION** : la proposition VI est acceptée par 22 voix contre 16, il y a 2 abstentions.

#### Chapitre 6

Art. 32 Al.3 Page 8/10	VII	L'emplacement de la liaison de mobilité douce située sur la parcelle 168 sera défini lors de la demande de permis de construire avec le promoteur.	L'emplacement de la liaison de mobilité douce située sur la parcelle 168 <u>la traverse d'ouest en est à la limite du sous-secteur I et II dans la continuité de la rue de la Golatte.</u>
Art. 35 Al.4 Page 9/10	VIII	Les besoins en places de stationnement des sous-secteurs I et II pourront être assurés au choix du propriétaire de la parcelle 168 ou des sous-parcelles qui résulteraient d'une division parcellaire, par des places construites sur la ou les parcelles en question selon la réglementation communale applicable	Les besoins en places de stationnement des sous-secteurs I et II seront <u>assurés par des places construites sur les parcelles en question selon la réglementation communale applicable aux places de stationnement. Les places de parc qui sont</u>

	aux places de stationnement ou par des places se situant dans le parking collectif du sous-secteur V.	<u>à l'extérieur des bâtiments sur les sous-secteurs I et II sont perméables.</u>
--	---	---

**Mme Mérane Woudman**, CS-POP et VERT-E-S, indique que cette demande est faite pour garantir que l'emplacement de la liaison de mobilité douce, tel que prévu sur le plan, soit respecté et non laissé à la discrétion du futur constructeur. A l'article 35, alinéa 4, le groupe refuse catégoriquement que les propriétaires des parcelles privées des sous-secteurs 1 et 2 puissent choisir de construire ou non leurs propres places de parc. De plus, les places situées à l'extérieur des bâtiments doivent être perméables.

**M. Emmanuel Koller** répond que le Conseil communal peut se rallier aux deux propositions faites, c'est-à-dire que la liaison de mobilité douce prévue sur la parcelle 168 peut se faire en prolongement de la rue de la Golatte, pour des raisons pratiques. Concernant le parking sur les parcelles privées, ces parkings seront réalisés selon les règlements en vigueur. Sans la possibilité d'un parking Gros-Pré en silo ou souterrain, il est plus difficile de mutualiser avec un projet privé. Le règlement standard sur les places de parking s'appliquera donc.

**DÉCISION** : la proposition VII est acceptée par 32 voix contre 4, il y a 4 abstentions.

**DÉCISION** : la proposition VIII est acceptée par 31 voix contre 8, il y a 1 abstention.

#### Chapitre 7

Article		Texte initial	Proposition
Art. 43 Page 10/10	IX	Les mesures du plan de mobilité scolaire qui concernent directement l'école des Arquebusiers seront mises en œuvre, notamment la mise en place du dépose-minute centralisé pour les parents d'élèves et la sécurisation du carrefour entre la route de Porrentruy et la rue de la Vauche.	Les mesures du plan de mobilité scolaire qui concernent directement l'école des Arquebusiers seront mises en œuvre, <u>avec le maintien du dépose-minute au parking du Gros-Pré et suppression du dépose-minute à la route de Porrentruy.</u>

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, rappelle qu'il est prévu de mettre des déposes-minutes sur la route de Porrentruy, au sud et au nord. Son groupe demande qu'il n'y ait pas de dépose-minute sur cette route pour des raisons de sécurité, car les enfants devraient la traverser pour aller à l'école et qu'elle est limitée à 50 km/h, ce qui est dangereux. De plus, les quatre places prévues sont insuffisantes et l'accès à un garage privé pourrait être compromis. Les PCSI demandent donc que tous les dépose-minutes soient sur le parking du Gros-Pré indépendamment d'une future construction.

**M. Emmanuel Koller** répond qu'avec la décision prise pour le parking, il n'y a plus lieu de transférer les déposes-minutes à la route de Porrentruy. L'Exécutif est donc en accord avec la proposition.

**M. Pascal Domont**, président, demande une interruption de séance afin d'énoncer clairement la proposition à voter.

**DÉCISION** : l'interruption de séance de 5 minutes est acceptée.

**M. Emmanuel Koller** précise qu'en cas de projet futur de parking en silo, les déposes-minutes pourront être maintenus sur le parking du Gros-Pré.

**DÉCISION** : la proposition IX est acceptée par 33 voix contre 1, il y a 6 abstentions.

**DÉCISION** : le plan spécial « Les Arquebusiers » avec les modifications et l'arrêté qui s'y rapportent, sont acceptés par 24 voix contre 7, il y a 9 abstentions.

#### 7. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.06/24 – « PLUS DE SOUTIEN POUR L'INTÉGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES EN SITUATION DE DÉCROCHAGE », PS, M. CHRISTOPHE BADERTSCHER (CSJL)**

**M. Pascal Domont**, président, rappelle à l'intervenant qu'il a reçu du Conseil communal la proposition de transformation en postulat.

**M. Christophe Badertscher**, PSD-JSJ, indique que cette motion repose sur trois constats. Premièrement, de plus en plus de jeunes sont en décrochage socio-professionnel. Deuxièmement, il existe un programme financé par la Chaîne du bonheur, preuve que le problème s'intensifie. Troisièmement, un programme similaire a été mis en œuvre à Moutier et relayé dans les médias, ce qui a attiré son attention. Le Conseil communal, qui a pris les devants en faisant des recherches anticipées, partage ces constats et souligne l'excellent travail de l'Espace-Jeunes. Toutefois, l'Exécutif estime qu'un copier-coller du modèle prévôtois n'est pas possible pour deux raisons : la législation jurassienne sur le salaire minimum et des différences organisationnelles entre Delémont et Moutier. Pour l'auteur, la première raison est un faux problème parce que, effectivement, il faut respecter la législation jurassienne mais finalement, on ne parle ni de millions d'heures, ni de budget monstrueux. Il rappelle que payer quelqu'un décemment et lui redonner confiance, c'est une solution moins chère que de le laisser dériver lentement mais sûrement vers l'aide sociale, parfois vers la détestation des institutions publiques ou encore la délinquance. Il identifie les différences organisationnelles entre le CEJAC et Espace-Jeunes, à savoir que le cahier des charges du second est plus restreint. Le Conseil communal propose de transformer la motion en postulat pour explorer ce qui peut être fait par la Commune sans se substituer à d'autres acteurs et l'auteur attendra les avis des autres groupes avant de se décider formellement.

**M. Khelaf Kerkour**, Le Centre, indique que son groupe soutient l'importance de traiter du décrochage scolaire et de l'intégration socio-professionnelle des jeunes à Delémont. La question soulevée par M. Badertscher est cruciale pour l'avenir de la société et elle nécessite une attention particulière. Le décrochage et l'intégration socio-professionnelle sont des phénomènes très complexes ayant des répercussions majeures. Par exemple, des jeunes quittant prématurément le système éducatif sont plus susceptibles de faire face à des difficultés d'intégration sur le marché du travail, augmentant ainsi le risque de chômage, de précarité et d'exclusion sociale. Diverses initiatives et programmes sont déjà en place pour soutenir les jeunes en situation de décrochage. Toutefois, malgré ces efforts, certains défis subsistent, notamment en termes d'accessibilité et l'adéquation des programmes aux besoins spécifiques des jeunes concerné·e·s. Face aux moyens financiers limités, Le Centre soutient la transformation de la motion en postulat, comme recommandé, pour aider les jeunes en difficulté et construire un avenir meilleur.

**Mme Magali Rohner**, CS-POP et VERT-E-S, indique que son groupe trouve cette problématique complexe mais importante. Il soutiendra le postulat, mais si l'auteur préfère conserver la motion, il la soutiendra aussi.

**M. Patrick Chapuis** indique que la motion déposée par M. Badertscher a attiré l'attention de son service et du Conseil communal. Ces instances l'ont analysée pour chercher des solutions à cette problématique. Les jeunes en décrochage scolaire peuvent être orientés vers l'Espace-Jeunes, mais certains ne le fréquentent pas et ne demandent pas d'aide. À Moutier, le CEJAC aide ces jeunes, ce qui n'est quasi pas le cas dans le Canton et la Ville de Delémont. Le Service de l'action sociale du Jura reconnaît l'augmentation des jeunes en rupture sociale et professionnelle et réfléchit à un processus pour les aider. La formation post-obligatoire propose un service pour la réintégration des jeunes, avec un responsable de l'encadrement des apprentis. La proposition est de transformer la motion en postulat pour réunir tous les partenaires concernés sur le territoire jurassien et trouver une synergie entre l'État, Delémont et d'autres communes du canton. Une table ronde est prévue pour organiser les prestations existantes et en informer les personnes concernées, afin de les aider et les réintégrer dans la société. Le Conseil communal et le département recommandent de transformer cette motion en postulat et s'engagent à chercher des solutions rapidement.

**M. Christophe Badertscher**, PSD-JSJ, accepte la transformation de sa motion en postulat.

**DÉCISION** : le postulat – « Plus de soutien pour l'intégration socio-professionnelle des jeunes en situation de décrochage », est accepté par 39 voix contre 2.

8. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.01/24 – « COLLECTE MOBILE DES DÉCHETS POUR, ENTRE AUTRES, FACILITER LA VIE À CELLES ET CEUX QUI N'ONT PAS DE VOITURE », PS, M. ISKANDER ALI (UETP)**

**M. Iskander Ali**, PSD-JSJ, constate que le Conseil communal partage son souci à vouloir faciliter la collecte des déchets à toute la population et spécialement à celle qui ne dispose pas de véhicule. Il invite les groupes à accepter son postulat.

**M. Pierre Xavier Meury**, PLR et PVL, indique que son groupe a examiné le postulat et la réponse du Conseil communal. Le postulat propose une alternative pour les personnes sans moyen de locomotion pour se rendre à la déchèterie, en prenant exemple sur Prilly qui a mis en place une collecte de déchets mobiles. Cependant, les finances de Prilly ne sont pas comparables à celles de Delémont. De plus, une telle solution pourrait encourager les dépôts sauvages de déchets, comme on le voit déjà en ville. Une autre option est une collecte à domicile payante, mais il se demande qui en assumera le coût. Le Conseil communal rappelle qu'il existe déjà des services de proximité comme les éco-points et que les études demandées sont en cours. Accepter ce postulat, c'est demander d'étudier ce qui l'est déjà. Pour ces raisons de logique, son groupe refusera ce postulat et invite à voter contre.

**Mme Magali Rohner**, CS-POP et VERT-E-S, indique que son groupe soutient la proposition socialiste. Cependant, elle regrette la réponse du Conseil communal qui utilise un langage trop technique en parlant de "gestion des fractions encombrantes". Le groupe pense qu'il serait préférable de parler simplement de "déchets" pour plus de clarté. Le Législatif a déjà proposé d'utiliser un langage simplifié, ce qui a été accepté. Il faudra maintenant l'appliquer.

**DÉCISION** : le postulat 4.01/24 – « Collecte mobile des déchets pour, entre autres, faciliter la vie à celles et ceux qui n'ont pas de voiture », est accepté par 34 voix contre 7.

9. **RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.04/23 – « FÊTE PAR-CI, FÊTE PASSA... ET LA FÊTE DE LA NATURE ALORS ? », CS-POP ET VERT-E-S, MME MAGALI ROHNER (UETP)**

**Mme Magali Rohner**, CS-POP et VERT-E-S, demande l'ouverture de la discussion.

**DÉCISION** : l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

**Mme Magali Rohner**, CS-POP et VERT-E-S, rappelle que le rapport de réalisation indique que la Fête de la nature sera dorénavant intégrée à la Fête de la transition au début du mois de mai à Delémont. Elle estime que ce n'est plus une Fête de la nature. Pour que des événements fassent partie de la Fête de la nature et profitent du site fetedelanature.ch, ils doivent se tenir entre le 22 et le 26 mai, comme stipulé par l'article 14 des statuts. Cette année, la Fête de la transition a eu lieu le 4 mai avec une petite enclave pour la Fête de la nature. Le Conseil communal doit trouver une autre solution. Il pourrait y avoir une partie biodiversité et nature dans la Fête de la transition, mais elle ne peut pas s'appeler Fête de la nature puisqu'elle n'a pas lieu à la même date qu'en Suisse romande et francophonie.

**M. Emmanuel Koller** estime que Delémont n'a plus les moyens de faire du formalisme à outrance, comme demandé par l'intervenante. La Commune a essayé de rapprocher la date de la Fête de la transition de celle de la Fête de la nature. À son avis, organiser une seule fête en mélangeant transition, durabilité, économie circulaire et Fête de la nature fait sens et attire plus de monde avec des intérêts communs.

**Mme Magali Rohner**, CS-POP et VERT-E-S, répond qu'appeler « Fête de la transition » la Fête de la nature mais deux semaines avant la fête officielle, ce n'est pas correct. Ce n'est pas du formalisme, c'est simplement respecter le nom et les dates officielles.

10. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.03/24 – « ATTRACTIVITÉ DES EMPLOIS ÉTATIQUES... QU'EN EST-IL À LA COMMUNE DE DELÉMONT », UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG (MPE/RH)**

**M. Dominique Bättig**, UDC, est n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

**DÉCISION** : l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

**M. Dominique Bättig**, UDC, espère que sa réponse ne heurtera personne. L'USAM, représentant des PME, observe une fuite de personnel bien formé du service public, considérée comme un gaspillage. Il est d'usage de penser que les emplois d'État sont moins bien payés mais bien protégés, alors que dans le privé, les salaires sont plus élevés mais les exigences et les risques aussi. Servir l'État devrait être une fonction d'élite, nécessitant compétence, efficacité et motivation, avec des sanctions en cas d'échec. À Delémont, il regrette le manque de personnes ayant une mentalité d'efficacité comme cela peut être le cas dans le secteur privé. Cette culture doit être entretenue plutôt que celle des emplois protégés. Il est important de protéger, mais aussi d'assumer les responsabilités et de mettre fin aux relations de travail en cas d'échec.

11. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.04/24 – « PROCÉDURE DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES », UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG (MPE/CHA)**

**M. Dominique Bättig**, UDC, est n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

**DÉCISION** : l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

**M. Dominique Bättig**, UDC, indique que, de manière générale, les réponses de l'Exécutif indiquent souvent que tout est déjà parfaitement géré. Ce qui se passe avec les démarches participatives montre qu'on pourrait faire beaucoup mieux. Il y a beaucoup de perte de temps et d'argent à cause d'erreurs stratégiques, de campagnes de marketing et de sondages ciblés. Il faut changer de culture en s'inspirant des conventions citoyennes, en impliquant des experts, des médiateurs et des citoyens tirés au hasard. Cela permettrait de

préparer des solutions en amont. Vu la réponse évasive reçue, il proposera une procédure démocratique participative concrète.

**12. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.06/24 – « ABONNEMENT DE TRANSPORTS PUBLICS À DELÉMONT », PCSI, M. STEVE CLAUDE (UETP)**

**M. Steve Claude**, PCSI, est satisfait.

**13. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.07/24 – « AI : MÉMOIRE PUBLIQUE ET MÉMOIRE PRIVÉE », PS, M. MARC RIBEAUD (MPE/SI)**

**M. Marc Ribeaud**, PSD-JSJ, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

**DÉCISION** : l'ouverture de la discussion est acceptée par vote à main levée.

**M. Marc Ribeaud**, PSD-JSJ, rappelle que cela fait environ 10 ans qu'il insiste sur ce domaine, souvent sans grand succès. Cependant, ces derniers mois, il y a eu une amélioration dans la structure du site internet, notamment sous la rubrique réglementation communale, qui est mieux structurée qu'auparavant. Néanmoins, il reste un point crucial à clarifier, à savoir la nécessité d'une directive spécifiant quels documents sont publics et lesquels ne le sont pas. C'est essentiel pour la transparence et l'efficacité de la communication, tant au sein de l'Administration qu'avec les administré·e·s. Il espère que les efforts à venir permettront d'améliorer cet aspect.

**14. DIVERS**

La parole n'a pas été demandée.

**Interventions déposées :**

- interpellation 3.02/24 « Quelle capacité d'action de la Ville après la diminution des EPT? », Mme Noémie Chiffelle Lachat, PSD-JSJ (MPE/RH)
- interpellation 3.03/24 « Des suppléments de salaires ont-ils été octroyés au maire et aux membres du Conseil communal ? », M. Dominique Bättig, UDC (MPE/CHA)
- motion 5.11/24 « Sauvons la Doux ! », Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT-ES (UETP/EE)
- motion 5.12/24 « Système qualité et certification de l'administration communale », M. Maël Bourquard, PSD-JSJ (MPE/CHA)
- question écrite 2.12/24 « Coût de personnel lié aux achats de gaz », M. Christophe Günter, PLR et PVL (EE/RH)
- question écrite 2.13/24 « Coût et durée des procédures judiciaires entre Energie du Jura SA et la Commune de Delémont », M. Pascal Faivre, PLR et PVL (EE)

La séance est levée à 21h55.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président

La secrétaire

Pascal Domont

Lucie Üncücan-Daucourt

Delémont, le 30 juillet 2024